

ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADEMIQUE

(A.S.I.A.)

Aide réservée à l'agent de l'éducation nationale

Aide au permis de conduire :

Informations

Version janvier 2024

DESCRIPTION DE L'AIDE

Dans le cadre de l'action sociale académique en faveur des personnels de l'Education Nationale, cette prestation est une participation financière aux frais engendrés par <u>l'inscription de l'agent</u> à une auto-école pour l'obtention du permis B.

Montant de l'aide : Montant de la <u>facture acquittée</u> mais dans la limite de 150 € maximum.

LES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE

ATTENTION : Dans le cadre des actions sociales d'initiative académique, les aides ne sont accordées que dans la limite des crédits disponibles.

Indice nouveau majoré (INM)

L'indice nouveau majoré, qui figure en haut à droite de la fiche de paie, doit être inférieur ou égal à 556.

Les bénéficiaires de cette ASIA

- les agents titulaires et stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'Etat, travaillant à temps plein ou partiel ;
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat en position d'activité ;
- les agents non-titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une <u>durée initiale égale ou</u> supérieure à six mois.
- Ex: les assistants d'éducation (AED) et les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

DOCUMENTS à joindre à la demande

Le dossier comprendra :		
☐ Le formulaire de la demande, dûment rempli et signé, en 3 exemplaires : avec signature originale + 2 copies ;		
□ 2 relevés d'identité bancaire ou postale comportant nom, prénom, adresse du demandeur, ainsi que le N° IBAN ;		
IMPORTANT : Signaler tout changement de coordonnées bancaires.		
☐ La facture du montant <u>acquitté</u> de l'auto-école ;		
☐ La photocopie du dernier bulletin de paie reçu.		
Pour les non-titulaires :		
☐ La copie de l'arrêté de nomination ou du contrat de travail.		

<u>IMPORTANT</u>: Signaler dans les meilleurs délais au bureau de l'action sociale tout changement administratif (les coordonnées bancaires .) pouvant intervenir pendant la procédure de traitement du dossier

La situation de l'agent prise en compte pour l'étude du dossier sera celle de la date de réception du dossier COMPLET qui doit parvenir dans les 6 mois de l'édition de la facture au:

> Rectorat d'Orléans-Tours PARH - Bureau de l'action sociale 21 rue Saint Etienne 45043 ORLEANS cedex 1

Cadre réservé à l'administration N° CHORUS	. DP :



ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADEMIQUE

(A.S.I.A.)

Aide au permis de conduire

- INM inférieur ou égal à 556

- Permis B

- Uniquement pour l'agent de l'éducation nationale

Version janvier 2024

DEMANDE DE PRESTATION

Renseignements :		Demandeur	
Nom et prénom			
Nom de naissance			
Date et lieu de naissance			
Profession			
Adresse personnelle			
complète			
Téléphone et mail			
N° INSEE			
Dénomination et ville de l'établissement d'affectation du demandeur			
Situation familiale du demandeur (<i>préciser la date</i>)		□ PACS□ Nouvelle naissance□ Célibataire	
	veau majoré (INM)	Montant maximum attribué	
(figure en haut à	droite de la fiche de paie)		
INM doit être i	nférieur ou égal à 556	150 euros	
IMPORTANT : Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (Articles 441-1 et 441-6 du code pénal)			
Le demandeur certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis.			
Ale			
A	, le	Signature <u>originale</u> du demandeur	
Partie réservée à l'administration. Date d'arrivée dans le service :			
INM :		Montant acquitté :	
		Montant accordé :	
Le recteur certifie que les conditions imposées par la réglementation pour bénéficier de l'action sociale sont remplies.			
A orléans la			
A orléans, le			